

**University of Waterloo**  
**Département d'études françaises**  
**FR 687**

**Images et représentations des Maghrébins**  
**Hiver 2016**  
**Mercredi, 11:30-2:20, AL 209**

**Coordonnées**

**Professeur(e):** Anne Marie Miraglia

**Bureau:** ML 338B

**Téléphone:** 519-888-4567, poste 32283

**Heures de consultation:** le mardi 11h30-12h30, le mercredi 14h30-15h30, le jeudi 10h30-11h30

**Courriel:** [ammiragl@uwaterloo.ca](mailto:ammiragl@uwaterloo.ca)

**Description**

L'objectif principal de ce cours est d'examiner la figure du Maghrébin dans quelques romans et films produits par les Maghrébins nés au Maghreb ou issus de l'immigration maghrébine en France. Le personnage maghrébin n'est donc plus un vieux cliché, le colonisé « arabe », personnage secondaire invisible, un élément du décor servant de couleur locale dans un texte français. Combattant, maquisard, harki, clandestin, musulman, beur délinquant ou héros des cités HLM, il est promu au rang de protagoniste jouant un rôle prépondérant dans les textes romanesques et filmiques traitant l'histoire du Maghreb, les rapports franco-maghrébins et de l'immigration maghrébine en France. Avec cette inversion du regard et du récit, les romans et les films produits par les Maghrébins dérangent, marquent une révolution du regard. Ils relatent les histoires de l'Autre arabe souvent occultées par les romanciers et cinéastes « français ».

**Objectifs du cours**

À la fin de ce cours, les étudiants auront acquis les compétences suivantes :

- A. Une connaissance générale de l'histoire du Maghreb, et plus spécifiquement de l'Algérie
- B. Une connaissance générale du roman maghrébin d'expression française, et plus particulièrement, du roman algérien d'expression française et du roman dit 'beur'.
- C. Une connaissance plus spécifique de l'image des Maghrébins telle que présentée dans la fiction romanesque produite par des Algériens et par des beurs en France.
- D. Une connaissance générale de la narratologie et de quelques concepts littéraires clefs dans l'étude du roman maghrébin d'expression française

## Manuels et œuvres à l'étude

### Romans

- Begag, Azouz. Le Gone du Chaâba, Paris : Editions du Seuil, 1986.
- Charef, Mehdi. Le Harki de Meriem, Paris : Mercure de France, 1989
- Djebbar, Assia. L'Amour, la fantasia, Paris : Editions Albin Michel, 1995.
- Kettane, Nacer. Le Sourire de Brahim, Paris : Denoël, 1985.
- Sansal, Boualem. Harraga, Paris : Editions Gallimard, 2005.

### Films et Documentaires

- Adi, Yasmina Ici on noie les Algériens (17 octobre 1961), 2011
- Allouache, Merzak Harragas, 2009
- Benguigui, Yamina Mémoires d'immigrés, 1997
- Bouchareb, Rachid Hors-la-loi, 2010 / Indigènes, 2006
- Clarke, Isabelle et Daniel Costelle La Blessure : la Tragédie des Harkis, 2010
- Labat, Séverine et Malik Aït-Aoudia Algérie 1988-2000 : autopsie d'une tragédie, 2003
- Miské, Karim, Emmanuel Blanchard et Mohamed Joseph Musulmans de France de 1904 à nos jours, 2009
- Pontecorvo, Gillo La Bataille d'Alger, 1966
- Ruggia, Christophe Le Gone du Chaâba, 1997
- Tasma, Alain Harkis, 2006
- Les Grands Conflits Modernes La Guerre d'Algérie (1954-59) et (1960-1962)

### Évaluation

Évaluation	Date de l'évaluation	Valeur
Dissertation		45%
Présentation orale		35%
Participation en classe et forum en ligne		20%
Total		100%

### Dissertation (45%) - date à déterminer

Il s'agit d'une analyse littéraire de 15 pages (times 12, interligne double) accompagnée d'une page de titre et d'une bibliographie. Il faut traiter un minimum de deux œuvres au programme (l'œuvre choisie pour la présentation orale en sera exclue). Le travail écrit sera évalué en fonction de la qualité de l'analyse, des recherches effectuées (références critiques à l'appui) et de la langue.

### Présentation orale (35%) - date à déterminer

Il s'agit d'un exposé oral de 40 minutes portant sur une des œuvres au programme. L'exposé oral sera accompagné d'un plan et d'une bibliographie sélective.

### Forums de discussion et participation en classe (20%)

Les œuvres/films au programme feront l'objet d'un forum de discussion qui sera affiché sur le site LEARN du cours. Ces forums seront préalables à l'étude des œuvres en classe. Ils seront accessibles à tous les étudiants et étudiantes du séminaire et pourront être commentés. Par ailleurs, la note finale tiendra compte de l'effort de participation (assiduité, contribution aux discussions, interventions à la suite des exposés oraux).

### Plan du cours

Semaine	Date	Matière   Thème	Lectures à faire	Évaluations
1	6 janvier	introduction au cours	L'Amour, la fantasia + doc. « Musulmans de France : Indigènes »	
2	13 janvier		<i>L'Amour, la fantasia</i> + « La Bataille d'Alger » / « La Guerre d'Algérie »	
3	20 janvier		films « Indigènes » / « Hors-la-loi »	
4	27 janvier		<i>Le roman dit 'beur'</i> + <i>Le Harki de Meriem</i> + doc. « La Blessure La tragédie des Harkis »	
5	3 février		<i>Le Harki de Meriem</i> + film « Harkis »	
6	10 février		+ <i>Le Gone du Chaâba</i> + doc « Musulmans de France : Immigrés »	
7	17 février		Semaine de lecture	
8	24 février		<i>Le Gone du Chaâba</i> + film « Le Gone du Chaâba »	
9	2 mars		<i>Le Sourire de Brahim</i> + film « Ici on noie les Algériens »	

Semaine	Date	Matière   Thème	Lectures à faire	Évaluations
10	9 mars		Le Sourire de Brahim + doc « Musulmans de France : Français »	
11	16 mars		doc « Algérie 1988-2000 »	
12	23 mars		Harraga + film « Harragas »	
13	20 mars		Harraga	

## Règlements du cours

### Absence

Une absence lors d'un examen en classe n'est admissible que pour une raison majeure (maladie, décès d'un proche, etc.) devant être prouvée par un document officiel (certificat médical ou autre). Voir le [site du registraire sur le règlement](#) pour de plus amples informations.

Si vous êtes malade pour un test en classe, veuillez faire remplir [le formulaire « verification of illness »](#) par votre médecin. Pas de rattrapage pour les travaux/examens manqués sans raison majeure. Le fait de partir en vacances n'est pas une raison valable. Une absence non motivée à un test ou à un examen entraînera la note 0.

Si l'étudiant(e) rate une ou plusieurs classes, il est de sa responsabilité de demander les notes de cours aux autres étudiants, quelle que soit la circonstance. L'enseignant ne répondra aux courriels ou aux appels téléphoniques demandant des informations sur le contenu d'une classe manquée que si l'absence est motivée par une raison majeure (deuil dans la famille, problèmes personnels, maladie, etc). Le fait de partir en vacances n'est pas une raison valable.

### Remise des travaux

La remise tardive d'un travail (sans entente préalable) se verra sanctionnée à raison de 5% par jour (incluant les week-ends). Les travaux remis plus d'une semaine après la date limite ne seront pas acceptés, sauf cas exceptionnel.

### Travail de groupe

En dehors des discussions du séminaire, les travaux doivent être faits individuellement.

### Plagiat

Tout plagiat sera porté à la connaissance du Directeur du département et du vice-doyen (Associate Dean, Faculty of Arts) et sera sanctionné. Le plagiat consiste à emprunter un texte ou une partie de texte sans employer les guillemets (« ») et/ou sans en indiquer la source précise (référence bibliographique complète), de façon à ce que le lecteur croie qu'il s'agisse de vos propres mots. Il peut s'agir d'un texte tiré d'un livre, d'un article, d'un site internet ou encore du travail d'un(e) autre étudiant(e), etc. Veuillez

noter que soumettre (en tout ou en partie) un travail déjà présenté dans un autre cours est tout aussi inacceptable. Pour plus d'informations, voir les liens indiqués à la fin du plan de cours.

## **Department policy**

The Department reserves the right to refuse admission to, and/or credit for, any of its language courses to a student who has, in the view of the Department, a level of competence unsuited to that course.

## **University policies**

### **Academic Integrity**

In order to maintain a culture of academic integrity, members of the University of Waterloo community are expected to promote honesty, trust, fairness, respect and responsibility. See the [UWaterloo Academic Integrity Webpage \(https://uwaterloo.ca/academic-integrity/\)](https://uwaterloo.ca/academic-integrity/) and the [Arts Academic Integrity Office Webpage \(http://arts.uwaterloo.ca/current-undergraduates/academic-responsibility\)](http://arts.uwaterloo.ca/current-undergraduates/academic-responsibility) for more information.

### **Grievance**

A student who believes that a decision affecting some aspect of his/her university life has been unfair or unreasonable may have grounds for initiating a grievance. Read [Policy 70, Student Petitions and Grievances, Section 4 \(https://uwaterloo.ca/secretariat/policies-procedures-guidelines/policy-70\)](https://uwaterloo.ca/secretariat/policies-procedures-guidelines/policy-70). When in doubt please be certain to contact the department's administrative assistant who will provide further assistance.

### **Discipline**

A student is expected to know what constitutes academic integrity to avoid committing academic offenses and to take responsibility for his/her actions. A student who is unsure whether an action constitutes an offense, or who needs help in learning how to avoid offenses (e.g., plagiarism, cheating) or about "rules" for group work/collaboration should seek guidance from the course professor, academic advisor, or the undergraduate associate dean. For information on categories of offenses and types of penalties, students should refer to [Policy 71, Student Discipline \(http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy71.htm\)](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy71.htm). For typical penalties check [Guidelines for the Assessment of Penalties \(http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/guidelines/penaltyguidelines.htm\)](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/guidelines/penaltyguidelines.htm).

### **Appeals**

A decision made or penalty imposed under Policy 70, Student Petitions and Grievances (other than a petition) or Policy 71, Student Discipline may be appealed if there is a ground. A student who believes he/she has a ground for an appeal should refer to [Policy 72, Student Appeals \(http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy72.htm\)](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy72.htm).

### **Other sources of information for students**

[Academic integrity](#) (Arts) [Academic Integrity Office](#) (uWaterloo)

### **Note for Students with Disabilities**

The Office for Persons with Disabilities (OPD), located in Needles Hall, Room 1132, collaborates with all academic departments to arrange appropriate accommodations for students with disabilities without compromising the academic integrity of the curriculum. If you require academic accommodations to lessen the impact of your disability, please register with the OPD at the beginning of each academic term.